



retrouver son bonus perdu à cause d'accidents bêtes.

Par **ericM**, le **04/08/2011** à **19:06**

Le 6/10/ 2009, 306 série 1.

En prenant une place (vitesse de manoeuvre proche du 0,5 km/h) dans un parking couvert du centre commercial près de Lyon, j'ai touché un autre véhicule. Malheureusement c'est pour éviter une cliente avec son caddie qui s'était glissé entre mon véhicule et un pilier en béton que j'ai touché cet autre véhicule. Et encore malheureusement c'était la propriétaire dudit véhicule touché.

Le 27/09/2008, 306 série 2.

Monsieur Michel CC Maire dans le 45 de roulait en pleine gauche sur la route dans l'Ain. Il fouillait dans sa boîte à gant. Afin d'éviter le choc frontale je suis allé dans le fossé, mettant mon véhicule H.S. Son véhicule n'ayant pas quitté la route, il a donné un coup de pied sur son pare choc pour le remettre en place, c'est tout. J'ai dû racheter un nouveau véhicule.

Le début 01/2006, 306 série 2, immatriculée.

Hiver rout enneigé, un blaireau traverse la route dans le virage de montagne. Je glisse et je touche la banquette de neige avec le bouclier avant de mon véhicule. Le bouclier est arraché sur le côté droit.

C'est à cause de cette série d'accidents, dont le plus grave n'est pas de ma faute, que j'ai été radié de groupama et que j'ai perdu autant de bonus.

Puis-je tenter une action en justice afin de retrouver une partie de mon bonus ?